



Jeannine Biehler
JB Site Internet
Création de sites Internet
223, Boulevard Rémi Belleau
83700 Saint Raphaël

Prestataire Free-Lance
Changement de statuts en cours
Tél & fax : 04 94 53 90 26
Portable: 06 31 62 83 02
Courriel : jeanninebiehler@orange.fr
Site web: <http://www.jbsiteinternet.com>

CONDITIONS DE VENTE 2011

DEVELOPPEMENT DE SITES INTERNET

PREAMBULE :

Ces conditions de vente ont pour but de déterminer les droits et devoirs des parties. Elles permettent de clarifier au maximum les besoins du créateur du site Internet et du client afin de permettre une bonne réalisation du travail à fournir. L'agence JB WebArt ayant cessé son activité, sa créatrice Jeannine Biehler se tient désormais au service des entreprises de création Web afin d'intervenir en tant que webmaster indépendant pour des missions ponctuelles ou des travaux répétitifs. Cependant, Jeannine Biehler continue à proposer à sa clientèle, la création de sites Internet ainsi que toutes les prestations que l'agence JB WebArt proposait à la vente.

Projet de création d'un site Internet

Le client s'est rapproché de Jeannine Biehler afin de promouvoir l'image de son activité sur Internet. Étant donné la nature particulière du lieu d'exposition du futur site Web du client (réseau informatique mondial dénommé "Internet"), et en l'absence de réglementation le concernant, les parties désignent que la loi française sera prise pour l'application de ces conditions de vente, et que toute référence à une législation ou réglementation, visera celle-ci. Le terme de législation désigne, dans ces conditions de vente, toutes les normes juridiques produites par les autorités françaises (Parlement, gouvernement, administration, organismes investis d'une mission de service public...). La signature d'un devis ou d'un tout autre document concernant les parties fait office de l'acceptation de ces conditions de vente.

Projet d'un contrat de développement Web auprès des entreprises de développement Web

L'entreprise concernée devra définir quelle sera la mission du travailleur indépendant Jeannine Biehler. Les deux parties signeront un contrat stipulant la durée d'exécution des travaux, les fonctions à remplir et son cahier des charges, ainsi que son coût. A la fin de la mission, une facture sera rédigée par l'exécutant et réglée immédiatement par le demandeur.

ARTICLE 1 : OBJET

1.1. Consultance

Dans le but de définir précisément les besoins du client, une ou plusieurs réunions seront organisées entre Jeannine Biehler et le client. De celles-ci seront établies un devis, des spécifications concernant le site, un cahier des charges et un calendrier d'échéance. Celui-ci devra être autant que possible respecté par les deux parties. Toutefois, Jeannine Biehler n'est pas responsable des retards pris dans la programmation et des aléas du calendrier : vacances, maladies, panne de courant, catastrophe naturelle empêchant l'accès à Internet. Le client s'engage à définir précisément ses besoins et à ne pas les changer une fois le devis et les spécifications acceptés. Toute modification fera l'objet d'une autre consultation qui sera facturée séparément conformément aux indications du paragraphe "Maintenance". Si les

parties ne parviennent pas à s'accorder sur le contenu définitif du projet, l'acompte versé par le client, majoré du coût éventuel de réservation du nom de domaine, restent dus.

1.2. Création et développement d'un site Internet

Le travail fourni peut être de différentes natures. Un site peut être constitué de pages statiques ou dynamiques. Chaque page se verra attribuer l'un ou l'autre statut (dynamique ou statique) et sera traitée comme telle. Un site pourra être entièrement statique (brochure, présentation), ou bien être une combinaison de pages statiques et dynamiques (catalogue interactif et présentation statique de l'activité). Ci-dessous la définition de ces termes.

1.2.1. Page statique

Le contenu d'une page statique est créé par Jeannine Biehler à partir de textes et images fournis par le client. Le texte ne fera pas l'objet de modifications ultérieures directement par le client (il devra faire appel au concepteur). Une fois le texte validé par le client, toute modification fera l'objet d'un contrat séparé sauf dans le cas de modifications mineures. (Voir la section Maintenance) D'autre part, et si le client en fait la demande, le développeur pourra faire usage d'illustrations, images, applets java, codes JavaScript ou toute autre technologie libres de droit ou utilisés sous licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments. Jeannine Biehler décline toute responsabilité concernant ces documents. Enfin, des images, logos, illustrations, éléments de programmations et autres pourront être créés de toute pièce par le webmaster, en respectant les desideratas éventuels du client. Dans ce cas, ces éléments restent la propriété de Jeannine Biehler et celle-ci en garde tous les droits, ceci dans le cadre des droits d'auteur et de diffusion informatique.

1.2.2. Page dynamique

Le contenu d'une page dynamique est fourni par le client. Il disposera des droits nécessaires à la mise à jour de la page dynamique par l'intermédiaire d'un formulaire qui, à son tour, alimentera une base de données. (Login/mot de passe) Cette base de données sera pourvue d'une capacité suffisante pour supporter la charge de 10 (dix) visiteurs simultanés sur le site. L'adaptation du site à un nombre plus important de visiteurs simultanés devra faire l'objet d'une demande préalable par le client. D'autre part, la capacité de cette base de données, si elle donne lieu à l'affichage de multiples pages créées à partir d'un même modèle (typiquement un catalogue de produits) seront définies en fonction du nombre initial d'éléments introduits par le client. La taille de cette base permettra l'ajout d'un nombre d'éléments triple du nombre estimé au départ, sauf indication contraire sur le devis ou la facture. Jeannine Biehler s'engage à mettre en œuvre un système de mise à jour des pages dynamiques dont l'accès sera protégé par mot de passe. Ce mot de passe ne sera confié qu'au client. La bonne gestion du système de mise à jour, notamment du mot de passe et de l'utilisation qui en est faite est laissée à la seule responsabilité du client. Internet étant de nature publique, le client s'engage à ne placer du contenu par le biais du système de mise à jour dynamique que si ce contenu respecte les directives légales. (Notamment droits d'auteur, vie privée, diffamation.) Jeannine Biehler ne pourra être tenu responsable du contenu posté par autrui par l'intermédiaire du système de mise à jour dynamique. Ce système n'est qu'un outil qui devra être géré de façon responsable par le client. Ce type de contenu étant sous la responsabilité du client, celui-ci devra faire en sorte que ce contenu soit sauvegardé ailleurs que sur l'ordinateur qui héberge le site. Jeannine Biehler décline toute responsabilité en cas de perte du contenu ajouté par le client. Une stratégie de sauvegarde du contenu dynamique pourra être envisagée mais n'est pas comprise dans la formule de base. Celle-ci devra être demandée expressément par le client avant acceptation du devis. La page « dynamique » peut aussi être une page comportant des animations Flash, des vidéos, des musiques et des galeries d'images sous forme de diaporamas.

1.3. Hébergement du site

Jeannine Biehler peut faire appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour placer ses sites. Cette société est indépendante et est un simple intermédiaire entre le client et la société d'hébergement. De son côté, le client peut choisir une société d'hébergement en se passant du concours de Jeannine Biehler. Lorsque le client demande à Jeannine Biehler de lui choisir une société d'hébergement, le contrat de la dite société lui est fourni. Jeannine Biehler n'y a aucun pouvoir décisionnel et ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ces conditions de vente, le client accepte également le

contrat de la société d'hébergement choisie conjointement avec Jeannine Biehler. Elle se dégage de toute responsabilité en cas d'inaccessibilité ou de perte de contenu du site du client. La société d'hébergement propose généralement un remboursement du mois en cours d'hébergement (et seulement de celui-ci) si le temps d'inaccessibilité du serveur est de plus de 1%. Aucune autre compensation ne sera octroyée en cas de panne du serveur ou de perte de données. Jeannine Biehler pourra, en cas de panne, rétablir le contenu statique et les logiciels de la partie dynamique du site à la demande expresse du client, et ce, autant de fois que nécessaire, sans frais supplémentaires.

La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Le client déclare faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter d'introduire un virus ou autre système informatique néfaste sur le serveur loué. Jeannine Biehler décline toute responsabilité en cas d'infection du serveur par le client. Néanmoins, le site sera conçu d'une manière telle qu'une utilisation normale de celui-ci (et du système de mise à jour dans le cas d'un site dynamique) ne puisse entraîner une infection du serveur. Aucune compensation ne pourra être fournie en ce qui concerne la réservation du nom de domaine. Le montant de cette réservation est non remboursable.

1.4. Maintenance et Sécurité

L'ajout de contenu ou la modification du site se fera suivant la procédure définie de commun accord entre le client et Jeannine Biehler. Cette procédure de modification dépendra de la nature de la page concernée : statique ou dynamique. Dans le cas d'une page statique, Jeannine Biehler pourra rajouter du contenu, et ce, toujours sous la responsabilité du client. La garantie de un mois après la mise en ligne du site donnera au client la possibilité de demander des modifications mineures du contenu du site, à concurrence de maximum une heure de travail par page par mois. Toute modification plus importante sera facturée séparément. Dans le cas d'une page dynamique, le client sera responsable de la bonne utilisation de l'outil informatique mis à sa disposition. Des modifications mineures des fonctionnalités du système de contenu dynamique pourront également être faites pendant le premier mois suivant la mise en service du site, à concurrence de maximum une heure par page dynamique par mois. Toute modification plus importante sera facturée séparément. L'aspect graphique général ou la structure générale du site ne peut être modifié qu'exceptionnellement. Une refonte profonde du site sera facturée au tarif de création. Dans ce cas, le développeur prendra contact avec le client pour demander confirmation.

Les mises à jour peuvent porter sur :

L'actualisation du site face aux nouvelles possibilités des navigateurs.

La mise en place de nouvelles animations, de nouvelles images, de refonte du texte.

La modification du texte ou des images du site, l'activation de liens, l'ajout ou la suppression de textes ou d'images dans la limite de la structure existante du site.

Les renseignements ou documents nécessaires aux mises à jour doivent être fournis par le client. Les mises à jours soumises à délais (concours, changement de réglementation, fermeture spécifique...) doivent parvenir assez tôt à Jeannine Biehler pour être transférées rapidement sur serveur (compter 7 jours ouvrables maximum après réception des documents). En cas d'impossibilité de respect des délais pour des raisons d'ordre personnel non fautives (vacances, maladie...) Jeannine Biehler ne peut être tenu responsable de retard dans les opérations de maintenance en cas de force majeure. Par cas de force majeure, nous entendons toutes circonstances indépendantes de notre volonté et de nos compétences ne nous permettant pas de remplir nos obligations et nos engagements. Il en est ainsi notamment en cas de défaillance d'un des chaînons d'accès à l'Internet, panne de courant électrique, défaillance du réseau Internet, panne de la centrale téléphonique, feu, destruction, panne de courant majeure, attaque virale sur les ordinateurs de la société, ceci, sans que cette liste soit limitative.

1.5. Sécurité :

Nos créations graphiques pour le Web, sont protégées par la loi sur la propriété artistique et informatique. Toute maquette, composition ou modèle reste notre propriété exclusive et leur reproduction même partielle en est rigoureusement interdite, même s'ils sont facturés à part.

Les maquettes de sites ou compositions pour le Web exécutées par Jeannine Biehler ne sont jamais livrés sauf convention contraire, facturation du site et de ses composants. Toutefois, pour préserver la création graphique de la

société JB WebArt durant son activité, à savoir : du 1^{er} mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2010, Jeannine Biehler étant sa créatrice, reste propriétaire des modèles ou maquettes et peut les utiliser pour d'autres clients, sauf si le client en demande l'exclusivité. Une exclusivité sera facturée selon la complexité du design et de son code source. Afin de sécuriser au maximum le travail fourni, Jeannine Biehler possède une copie de sauvegarde du site, stocké dans un disque externe à tout ordinateur et ceci dans le but de protéger le site contre toute attaque extérieure. (virus, hacker etc...) En cas d'anomalie technique au niveau de l'hébergement uniquement, il sera ainsi possible de se servir de cette sauvegarde pour que le site soit toujours visible sur Internet.

Nous n'assurons aucune responsabilité pour la perte ou les dégâts de toutes sortes (déchirures, maculages, rayures, etc...) pouvant survenir sur les documents remis par notre client.

1.6. Support technique

Jeannine Biehler propose un support technique par e-mail et par téléphone, gratuit et limité à cinq appels téléphoniques ou de messages par mois.

Le support par téléphone sera fourni aux heures de bureau : 9h30-12h/14h-18h du lundi au vendredi inclus. Le support par e-mail est fourni en permanence, sans garantie de temps de réponse. Le support technique concerne uniquement l'utilisation du site et des techniques apparentées directement à son utilisation. Jeannine Biehler tentera de répondre à toute autre question, aucune garantie n'étant donnée quant au temps de réponse.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DE LA PRESTATION

Jeannine Biehler s'engage à fournir un site (à destination d'Internet) comprenant les particularités suivantes :

Aucune information au contenu illégal, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques, ne sera affichée. Il pourra être mis fin d'office et sans préavis au présent contrat lorsque le client se sera rendu coupable, lors des opérations de création ou de maintenance, de dissémination d'informations contrevenant aux lois nationales ou internationales, aux bonnes mœurs, aux usages établis, aux spams, aux règlements éthiques ou qui peuvent être considérés comme discriminatoires quant au sexe, à la religion, à la race ou à la culture ou qui pourraient être considérées comme dommageables.

Aucune information de nature privée, confidentielle, médicale pouvant nuire à l'image de l'entreprise ne sera affichée.

Une architecture informatique accessible à tous professionnels de la création de sites Web. L'utilisation exclusive des langages HTML, DHTML, JavaScript, Java, Perl et CGI et des feuilles de style CSS. Une assistance sera fournie à toutes personnes choisies par le client afin de modifier son site si celle-ci fait partie de son entreprise, à condition que cela soit pour utiliser une application, et non pas pour en créer une nouvelle.

Un produit optimisé pour Internet Explorer et Firefox sera visible de manière correcte dans la plupart des navigateurs de versions différentes.

- Un produit contenant diverses caractéristiques telles qu'énoncées dans le devis qui a été fait.
- Un produit utilisant les cookies (anonymes, et uniquement si nécessaire) sauf refus du client.
- Le chargement du site en un temps raisonnable.
- L'utilisation des technologies les plus répandues, au libre choix du webmaster, sauf demande spécifique du client qui sera précisé dans le devis.
- La maintenance du site du client sera réalisée selon les modalités fixées dans le devis.
- L'actualisation du site face aux nouvelles possibilités des navigateurs.
- La mise en place de nouvelles animations, de nouvelles images, de refonte du texte.
- L'intervention journalière, hebdomadaire, mensuelle ou à l'année.
- En aucun cas, les frais d'hébergement du site ne seront pris en charge par Jeannine Biehler. Les frais d'hébergement du site sont une charge supplémentaire à honorer par le client. Concernant la propriété intellectuelle, il est établi que :
- Tout élément fourni par le client reste sa propriété.

- Cependant, en ce qui concerne les éléments de programmations, Jeannine Biehler offre une licence d'utilisation au client et se réserve le droit d'utiliser ces éléments par ailleurs, excepté si des conditions spéciales sont fixées dans le devis. L'exclusivité des éléments d'un site est payable selon la complexité de sa mise en place et de sa création.
- Tout élément modifié par Jeannine Biehler et fourni par le client est la propriété du client en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété du concepteur Jeannine Biehler en ce qui concerne les modifications s'il s'agit d'éléments de programmation ou graphiques. Cette clause est valable pour les éléments graphiques et de programmation créés par Jeannine Biehler pour les contrats de travail signés par une entreprise de développement Web. Toutefois, une copie de ces éléments sera fournie au paiement de la facture rédigée pour le mandataire.
- Tout élément fourni par une tierce personne reste sa propriété.
- Concernant le site proprement dit, il est établi que Jeannine Biehler propose un produit fini répondant aux spécifications du devis. En aucun cas, elle ne peut garantir :
 - Que le site demandé par le client lui assurera une augmentation de ses ventes.
 - Que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site.
 - La prestation peut être modifiée et faire intervenir tous types de prestations annexes qui seront alors clairement définies dans le devis.

ARTICLE 3 : DUREE

La création d'un site Internet ne lie aucunement le client à Jeannine Biehler pour quelque durée que ce soit.

La maintenance du site est assurée **gratuitement pendant un mois** à compter de la date de livraison (réparation des liens, fautes de frappe, la maintenance ne comprend pas l'ajout de pages ou d'éléments de programmation.). La maintenance du site est payante et peut être réalisée au-delà, de manière journalière, hebdomadaire, mensuelle, annuelle, épisodique (à la demande, telle que fixée dans le devis) si le client le désire.

Si le client désire changer de prestataire, il sera soumis aux clauses d'exclusivité et devra s'acquitter du paiement de cette exclusivité. Toutefois, les éléments de programmation du site sont la propriété de Jeannine Biehler et elle pourra utiliser ses composants pour d'autres créations.

ARTICLE 4 : COOPERATION DU CLIENT

Le client s'engage à fournir des documents à jour sur son activité, ainsi que des images dont la libre disposition est assurée à Jeannine Biehler, conformément à la législation française. De plus, le client s'engage à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires, sinon le non-respect des délais de livraison ne pourra être imputable au webmaster. S'il existe une personne, dans l'entreprise du client, chargée de la politique marketing et de la communication, des rendez-vous périodiques seront prévus. En cas de mise en ligne de vidéo, le client s'engage à fournir une vidéo de bonne qualité. La création du film est à la charge du client. En cas de mise en ligne de musique, le client s'engage à fournir une musique de bonne qualité dont les droits vis à vis de l'auteur sont acquittées (SACEM).

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Jeannine Biehler rappelle qu'Internet peut être considéré comme un lieu public et qu'il appartient au client de vérifier que les documents fournis, quels que soient leurs supports ou leurs natures, sont en conformité vis à vis de la législation française. A ce titre, seule la responsabilité du client pourra être engagée. Après la livraison et la vérification du bon fonctionnement du site (Voir article 12), Jeannine Biehler ne pourra être tenue responsables du défaut d'accès au site du client, via Internet. La responsabilité devra être recherchée auprès de l'hébergeur, du fournisseur d'accès, du prestataire téléphonique ou du matériel utilisé qui pourrait être défectueux.

ARTICLE 6 : GARANTIE

Jeannine Biehler garantit le site pendant un mois. Cette garantie donne au client la possibilité de demander des modifications mineures du contenu du site, à concurrence de maximum une heure de travail par page par mois. Par modification mineure, Jeannine Biehler entend : des ajouts, retraits ou modifications au texte du site Internet, de la dénomination de certaines pages, à l'exclusion de la modification de l'interface graphique, de la structure générale du site ou du système de navigation. Toute modification plus importante sera facturée séparément au tarif prévu par la maintenance. Cette garantie cesse dès que le client a apporté des modifications en personne, ou par l'intermédiaire d'une autre société. La garantie ne cesse pas si les modifications sont apportées par une personne formée à la gestion de site. Au terme de un mois, toute modification à apporter au site sera facturée aux tarifs de la maintenance.

ARTICLE 7 : SECRET

Le client autorise Jeannine Biehler à recueillir des données personnelles ainsi que des informations concernant le client dans un fichier informatisé aux fins d'organisation interne d'administration. Le contenu de ce fichier peut être demandé par écrit à Jeannine Biehler et la modification peut en être demandée conformément à la loi en vigueur sur la protection de la vie privée. Cela garantit que les informations nominatives (nom, adresse, numéros de téléphone.) ne seront ni cédées ni vendues à un tiers sans l'autorisation du client. Jeannine Biehler s'engage également à ne divulguer aucune information à laquelle il aurait pu avoir accès pour le client, qui le concerne directement, ou indirectement, et qui n'a pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA LEGISLATION

En cas de modification de la législation française, celle-ci est immédiatement applicable. Si la modification de cette législation avait pour but de rendre impossible l'exécution du contrat par l'une des parties, celle-ci doit le faire savoir à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Au cas où cette législation aurait pour conséquence de rendre l'entreprise du client illicite ou la construction du site impossible, les sommes payées restent acquises.

ARTICLE 9 : REQUALIFICATION DU CONTRAT

En aucun cas un contrat n'institue une relation subordonnée entre le client et Jeannine Biehler. Le site n'est pas considéré comme une œuvre de l'esprit, quelle qu'en soit l'originalité. Le contenu, (texte, images et autres composants fournis par le client) est soumis aux réserves d'application de l'article 14 des présentes conditions de vente. Le client peut modifier le site lui-même, ou le faire modifier par autrui.

- **En aucun cas, le client ne peut se prévaloir d'un droit de propriété quelconque sur le site.**
- Les créations graphiques pour le Web, sont protégées par la loi sur la propriété artistique et informatique.
- **Toute maquette, composition ou modèle reste ainsi notre propriété exclusive et leur reproduction même partielle en est rigoureusement interdite, même s'ils sont facturés à part.**
- Les maquettes de sites ou compositions pour le Web exécutées par Jeannine Biehler ne sont jamais livrées sauf convention contraire et payante. *Voir rubrique 1.5 Sécurité.

ARTICLE 10 : OBLIGATION FINANCIERE

Un acompte de 30 % du coût des prestations, majoré des coûts éventuels des hébergements et noms de domaine doit être fourni à la commande. Le solde sera payé soit intégralement lors de la livraison, soit en plusieurs fois selon des modalités à définir dans le devis. Les frais de réservation du nom de domaine et d'hébergement sont non-remboursables. Les factures sont payables dans les 15 jours de la date de celles-ci. A défaut de paiement à l'échéance prévue, le client devra, en sus du prix, payer une indemnité de retard fixée au taux légal par mois. Cette pénalité étant convenue de façon formelle entre les parties, ne nécessitera aucune mise en demeure préalable. Si au-delà d'un mois, le client n'honore pas sa facture, le site créé sera effacé du serveur et ne sera plus visible sur

Internet jusqu'à règlement des honoraires dus à Jeannine Biehler. La somme due reste bien entendu exigible et fera office de poursuites judiciaires auprès du Tribunal de Commerce : mise en demeure, injonction de payer.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Dès réception du devis signé qui fait également office de bon de commande et d'acceptation de ces conditions de vente, le client devra verser un acompte de 30 %.

Après acceptation de la commande et en cas de défaut de paiement d'une échéance ou en présence de faits diminuant ou laissant redouter une diminution du crédit du client, nous nous réservons la possibilité d'exiger de ce dernier qu'il fournisse toutes garanties de paiement de notre choix avant d'entamer ou de poursuivre l'exécution de la commande ou de la livraison.

Le solde des travaux sera facturé lorsque la totalité du site sera terminé.

L'échéance de paiement est immédiate et il n'y a pas de report par rapport au règlement de facture dûe par le client.

Les prix de nos prestations sont susceptibles d'être modifiés à n'importe quel moment.

Jeannine Biehler se réserve également le droit de modifier les conditions de maintenance.

Les réclamations ne donnent aucunement le droit au client de suspendre ses paiements, ni d'en changer les modalités.

ARTICLE 11 : MEDIATION

Pour tout litige, les parties conviennent qu'elles choisiront un médiateur pour régler leur différent. Au cas où la médiation échouerait, ou si les parties n'arrivaient pas à désigner un médiateur dans un délai de trente jours, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce le plus proche géographiquement.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du devis ou autre document signé et accepté par le client seront portées devant le tribunal de commerce de Draguignan, seul compétent.

Jeannine Biehler se réserve le droit d'implanter son logo en bas des pages du site créé pour le client.

Celui-ci ne peut en aucun cas refuser à Jeannine Biehler le droit d'apparaître sur les pages du site Internet créé et réalisé.

En ce qui concerne le référencement du site créé, c'est-à-dire la place qu'occupera le site sur les différents moteurs de recherche français et étrangers, notre société n'a qu'une obligation de moyens concernant le référencement, le client ne pourra pas se retourner contre Jeannine Biehler.

Les parties conviennent également que les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Le client est informé que toute image diffusée sur le Web peut être copiable par les utilisateurs, et à ce titre, s'engage à ne pas chercher la responsabilité de notre société.

Pour autant, notre société ne serait être tenue responsable des conséquences, directes ou indirectes et/ou de tout dommage qui affecterait le client par suite de défektivité ou de piratage du système et/ou en cas d'appel à des ressources informatiques externes à celles mises à disposition au client par notre société.

ARTICLE 12 : LIVRAISON

Le site sera livré uniquement sur le support informatique d'Internet et fera l'objet d'une mise en ligne sur le Web. La mise en ligne sur Internet équivaut à la livraison du site. Le client et Jeannine Biehler vérifient ensemble l'accessibilité

du site sur Internet le jour de la livraison. Si le client en fait la demande, une date limite à laquelle le site devra être en fonctionnement sera établie et fixée dans le devis. Jeannine Biehler fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter cette date. Néanmoins, elle ne pourra assurer le respect de ces dates que si le client a fourni les documents nécessaires à la réalisation du site dans les temps et dans le format établi de commun accord. Le format préféré sera électronique (document textes, images.). L'utilisation de documents non-électroniques pourra ralentir le développement du site.

ARTICLE 13 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

1. Ceci n'est pas une clause pénale et ne pourra pas être qualifiée comme telle. Cependant, elle institue une sûreté et une protection à l'égard de Jeannine Biehler. Elle est une condition substantielle de ces conditions de vente.
2. En cas de transmission de l'entreprise du client, le client s'engage à faire poursuivre son contrat par son successeur.
3. En cas de cessation d'activité de la société JB WebArt, les clauses ci-dessous restent en vigueur et ne pourront pas être contestées par le client.
4. **Au cas où le site serait livré et non payé, celui-ci ne peut pas faire l'objet d'une intégration dans le patrimoine de l'entreprise du client. Le site sera la propriété de l'entreprise concernée lorsqu'il aura honoré les modalités d'exclusivité présentes dans ces conditions de vente. En cas de non paiement d'une facture de plus de un mois, le site sera effacé du serveur jusqu'à obtention de la facture qui devra être honorée en totalité.**
5. **Un partenariat ou toute autre forme de contrat ne peuvent annuler ces conditions de vente et surtout le point 4 de l'article 13.**
6. **Le client est tenu d'honorer les différents points le concernant : factures éditées par JB WebArt pendant son exercice d'activité et Jeannine Biehler par la suite, ceci afin de protéger les clauses de propriété intellectuelle et d'exclusivité de la conceptrice.**
7. L'annulation d'un acte signé entre les deux parties entraîne toutes les clauses de ces conditions de vente et sont effectives à partir de la résiliation de tout document signé par les deux parties.
8. Après paiement du prix stipulé sur la facture, le site et sa conception reste la propriété de JB WebArt même après sa cessation d'activité et par la suite à Jeannine Biehler, sauf si le client en demande l'exclusivité.
9. L'exclusivité sera soumise à une cession de droits à la propriété intellectuelle et informatique, et après acquittement de son prix sera la propriété exclusive du client. Le concepteur du site se réserve le droit de fixer le prix de cession des droits et ne pourra pas être contesté.
10. Aucun support autre que celui d'Internet ne sera donné au client et ceci pour préserver les éléments de programmation étant la propriété de son concepteur.
11. Les éléments de conception et de programmation des codes sources et de la base de données s'il en existe une sont la propriété de son auteur et de ce fait de la JB WebArt et par la suite de Jeannine Biehler.
12. Les supports fournis par le client pour développer le site restent la propriété du client.

ARTICLE 14 : MANDAT

Le client donne mandat à Jeannine Biehler de pouvoir passer les actes nécessaires à la réalisation de toute prestation, création de site et ou autres prestations développées par la société ainsi que tous ceux qui découlent directement de ceux-ci et n'entraînant aucunes charges financières supplémentaires. Pour les actes dépassant le cadre de l'article 2, ou entraînant des charges financières supplémentaires, le client donnera un mandat déterminé par écrit.

ARTICLE 15 : MODE DE CONCLUSION DES CONDITIONS DE VENTE

L'accord du devis peut être conclu lors d'une entrevue, par fax, par courrier postal ou par e-mail.

S'il est conclu par fax ou courrier postal, le client et Jeannine Biehler doivent avoir chacun un exemplaire du devis signé sur chaque page par les cocontractants. S'il est conclu par e-mail, les cocontractants doivent avoir chacun un message contenant ce contrat avec au bas du fichier, ou dans le message, les deux noms de ceux-ci, en utilisant la méthode de "répondre à l'auteur". Dans les deux cas, s'il y a une modification qui est apportée aux conditions de vente, celle-ci doit être dûment spécifiée à l'autre cocontractant. En cas de litige, la version électronique et imprimable de ces conditions de vente disponibles sur le site prévaudra. Sur le devis figure le détail des travaux à entreprendre, le prix de chaque prestation et le prix global, les conditions de livraison, et l'acompte à verser.

ARTICLE 16 : UTILISATION DES RÉFÉRENCES

Le client autorise notre société à utiliser le nom et les produits développés par Jeannine Biehler à des fins commerciales. Notre société se réserve le droit d'implanter son logo et un lien hypertexte permettant l'accès à son site professionnel, en bas des pages du site créé pour le client.

Celui-ci ne peut en **aucun cas** refuser au concepteur du site, le droit d'apparaître sur les pages du site Internet créé et réalisé.

AUTRES PRESTATIONS

Les conditions de vente citées ci-dessus, sont valables pour toutes les autres prestations mises à la disposition de la clientèle :

- **Positionnement et référencement**
- **Création de gabarits CSS spécifiques à l'insertion dans les pages Web**
- **Créations de sites Internet statiques et dynamiques**
- **Missions et travaux réalisés auprès des Agences Web**
- **Créations Graphiques pour l'Imprimerie**
- **Créations de logos, d'images pour le Web et l'impression, couvertures de livres**
- **Formations aux modules dynamiques créés par Jeannine Biehler**
- **Travaux de maintenance**

Jeannine BIEHLER
Webmaster et conceptrice de Sites Internet